



Projet Educatif 2023-2024
Centre Social Rural du Canton de Grandvilliers
32 rue Frédéric Petit - 60210 Grandvilliers

Le Centre Social Rural du Canton de Grandvilliers est une association régie par la loi 1901, fondé en 1973.

Il reçoit un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et le soutien de nombreux financeurs : Mutualité Sociale Agricole de Picardie, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental de l'Oise, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Communauté de Communes de la Picardie Verte, Communes, avec qui il travaille étroitement sur son territoire d'intervention.

Agrée par la Caf de l'Oise, le projet social 2023-2026 fixe les orientations de l'action du centre social sur son territoire des anciens cantons de Grandvilliers et Formerie (45 communes rurales étendues sur 315 km²) :

1. L'ACCUEIL DE TOUTES ET TOUS :

- *Affirmer les démarches d'animation intergénérationnelles et de mixité sociale ;*
- *Développer les actions « hors les murs », « d'aller vers » et de « faire venir » ;*
- *Développer une communication plus adaptée et plurielle.*

2. DU POUVOIR D'AGIR A TOUS LES AGES DE LA VIE :

- *Libérer la parole des habitants (et répondre à leurs attentes) ;*
- *Accompagner les prises d'initiatives et l'engagement des habitants ;*
- *Développer l'autonomie des habitants.*

3. VIE ASSOCIATIVE ET RESEAU :

- *Développer le travail associé en externe ;*
- *Faire réseau avec les partenaires sociaux et acteurs de la vie locale ;*
- *Développer le travail associé en interne de l'Association.*

Ces 3 axes sont également repris au sein de notre **projet animation collective famille** ainsi que sur le **projet jeunesse**, mis en œuvre sur la même période 2023-2026.

Plus particulièrement sur notre offre d'accueil pour les enfants et les jeunes, nos objectifs éducatifs se doivent de répondre :

- **Aux besoins des familles**, afin de favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, d'où une offre d'accueil sur des horaires étendus et incluant des services de garderie et de restauration (voire de ramassage pour les jeunes de notre territoire) ;
- **A la mixité des publics et des générations ;**
- **A la mise en œuvre d'accueils périscolaires (avant et après l'école ; les mercredis) et extrascolaires, toute l'année et à l'exception des vacances de Noël ;**
- **A la création de passerelles** entre la structure multi accueil, les accueils de loisirs et l'accueil jeunes ;
- **Aux besoins des jeunes ruraux** dans un axe de loisirs et d'émancipation
- **Aux attentes des plans d'actions mis en œuvre par l'Etat, les collectivités et les**

organismes de sécurité sociale : JEP (Jeunesse Education Populaire), Convention Territoriale Globale, Plan Mercredi, Projet Educatif de Territoire (PEDT), projet jeunesse de territoire, accueil jeunes, Projet Jeunesse Oise Rurale (PJOR).

Pour mener à bien ces objectifs, l'ensemble des acteurs éducatifs, à des titres divers mais complémentaires, est pris en compte afin de permettre à l'enfant et au jeune de construire sa personnalité et de devenir un acteur dans la collectivité qui l'entoure ; la famille, le multi accueil, l'école, le collège, l'accueil de loisirs sans hébergement, l'accueil de jeunes.

L'accueil de Loisirs est un espace d'animation, habilité par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale Pôle Jeunesse et Sports (désormais SDEJS, Académie d'Amiens), ouvert à tous dont le projet éducatif se fonde sur des valeurs partagées et défendues par le Centre Social : celles de l'accès aux loisirs pour tous, dans une dimension éducative à visée émancipatrice.

Il est aménagé en différents lieux et espaces adaptés aux âges, au sein de notre territoire d'intervention, pour l'accueil des enfants de 3 à 17 ans dans lesquels sont développés différents temps réservés aux loisirs, aux jeux, à la découverte et à l'expression de chacun.

Une attention particulière sera portée sur l'accueil des enfants porteurs de handicaps afin qu'ils vivent au mieux des temps d'animation au sein d'une collectivité (en fonction du degré du handicap, par rapport au groupe et aux compétences des animateurs).

L'accueil de loisirs doit valoriser les capacités individuelles en ayant recours aux "savoirs" de chacun pour mener un projet global.

Les temps de loisirs en ALSH (et accueil de jeunes) tenteront de **développer les potentialités physiques, psychologiques, intellectuelles et affectives des enfants et des jeunes** par le biais d'outils d'animations adaptés.

Ceux-ci s'attacheront tout particulièrement à :

- **Permettre la notion de plaisir** : se sentir bien et être libre de ses choix tout en étant « épaulé », guidé, accompagné dans sa démarche ;
- **Favoriser la socialisation** : s'exprimer dans un groupe, vivre avec d'autres dans le respect des différences, être acteur et acquérir les règles de vie en collectivité tant morales que matérielles ;
- **Faire prendre conscience de la notion de responsabilisation** : maîtrise de soi, prise d'initiatives individuelles et collectives, repérage de son propre comportement, respect de l'autre (enfant ou adulte) ;
- **Aider à l'autonomie de chacun en fonction de son âge**, laisser le libre choix à l'enfant tout en fixant des points de repères, aux activités proposées et à la participation à la vie collective,
- **Développer le « regard » vers tout ce qui se passe autour de soi** : être curieux, avoir envie de faire et d'apprendre ;
- **Accueillir l'enfant ou le jeune avec le souci éducatif et de prévention** : tout enfant ou jeune doit trouver sa place, être respecté, pouvoir modifier son comportement ;
- **Accueillir l'enfant ou le jeune à s'exprimer à un adulte autre que ses parents**, sur ses envies, ses difficultés et ses besoins ;
- **Accompagner les adolescents dans leur parcours de vie.**

C'est également un **lieu d'écoute, d'échange avec les parents** durant le temps de loisirs de leurs enfants. Il est important et nécessaire de devoir sensibiliser les parents sur le fait que L'accueil de loisirs est un lieu de loisirs et d'éducation et non de garderie. C'est pour cela qu'il est indispensable de créer du lien avec eux. La relation avec les parents est essentielle au fonctionnement du centre.

A chaque inscription, le règlement intérieur est transmis à la famille qui s'engage à le signer. Le projet éducatif est consultable sur le site internet du centre social : www.centresocial-grandvilliers.fr

Le projet pédagogique est affiché au sein de l'accueil de loisirs.

Pour tenir compte des ressources des familles et favoriser l'accueil de l'ensemble des enfants et des jeunes, en concertation avec la CAF, la MSA, la Communauté de Communes et les Communes, un tarif adapté, à travers la signature de la Convention Territoriale Globale, est mis en place et tend vers une harmonisation des pratiques par les centres sociaux sur le territoire de la Picardie Verte (et autres gestionnaires d'accueils déclarés).

La mise en œuvre du projet :

Ce projet éducatif se concrétise par l'existence d'un projet pédagogique adapté à l'âge de chaque enfant ou jeune accueilli (petite enfance, enfance, jeunesse) décliné suivant l'accueil organisé. Il est établi et animé par les directeurs (trices) de l'accueil en lien avec leur équipe d'animation, la responsable du service enfance et le référent jeunesse. Il est évalué régulièrement à l'occasion de réunions d'équipes selon des critères clairement définis.

Pour tenir compte de la réglementation relative aux accueils de loisirs, chaque équipe d'animation, recrutée par le centre social, dispose d'un quota d'animateurs diplômés, en cours de formation ou non diplômés.

Des locaux nous sont mis à disposition pour le déroulement des accueils au sein du centre social, du collège de Grandvilliers ou des communes dans lesquelles se déroulent les accueils de loisirs ou les temps d'activités périscolaires.

Concernant l'accueil des enfants de 3 à 6 ans, ces locaux reçoivent un agrément par la Protection Maternelle Infantile.

Pour mener à bien leur projet pédagogique, les équipes d'animation disposent d'un budget élaboré globalement en fin d'année civile. Il prend en compte les prévisions et les besoins énoncés par les référents des secteurs enfance et jeunesse.